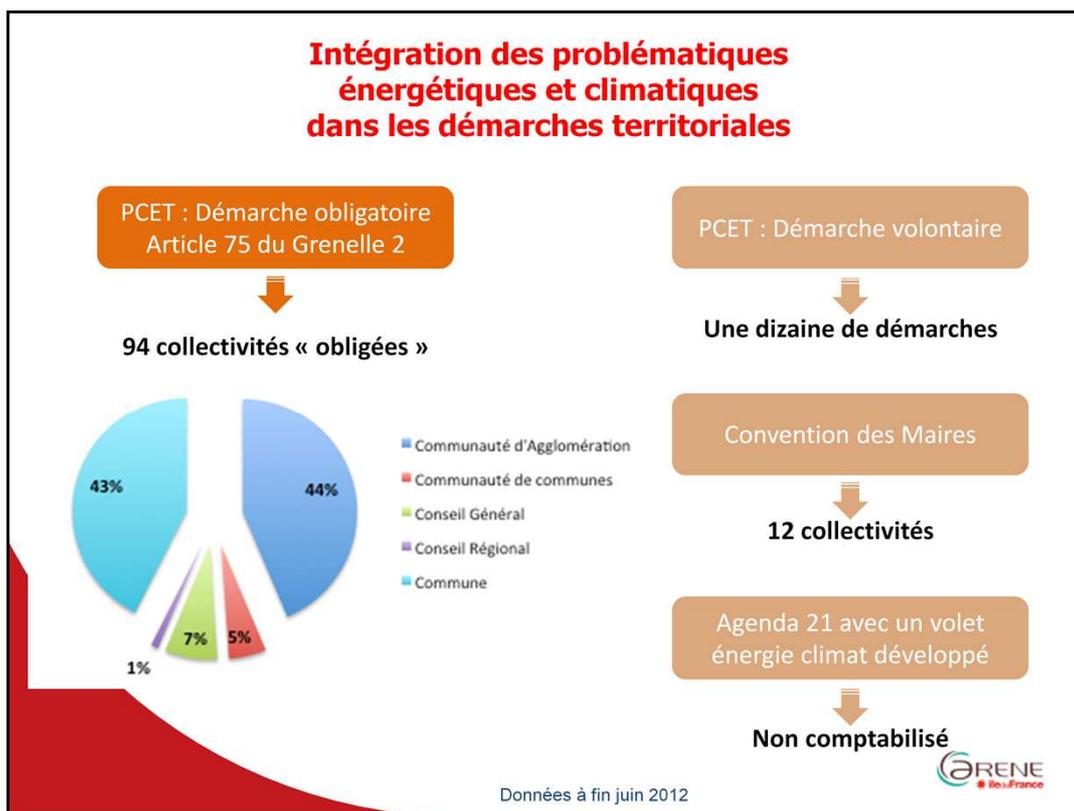




RENCONTRE RÉGIONALE
Les Plans Climat Énergie Territoriaux
(PCET) en Île-de-France :
retours d'expériences
et recommandations

20 juin 2012

ARENE
îledeFrance
Expertise et ressources
pour un développement durable



En préambule, on rappellera que le panorama a pu être possible grâce aux informations recueillies auprès des partenaires du Teddif. L'Arene a apporté sa contribution par une enquête téléphonique menée en fin d'année 2011 auprès des collectivités obligées. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité des connaissances auprès des 1300 communes d'Île-de-France (notamment pour les démarches volontaires) mais le panorama reflète assez bien la réalité.

Le panorama traite spécifiquement des PCET mais il nous a paru important via ce schéma de rappeler les autres démarches permettant de travailler ou d'aborder même partiellement la question de l'énergie et du climat.

Donc aujourd'hui en Île-de-France : 94 collectivités obligées : configuration tout à fait exceptionnelle. (Éléments de comparaison : en Nord-Pas-de-Calais : 22 obligés et en Rhône Alpes : 28). On note que les Communautés d'agglomération et les Communes sont particulièrement ciblées par le volet réglementaire.

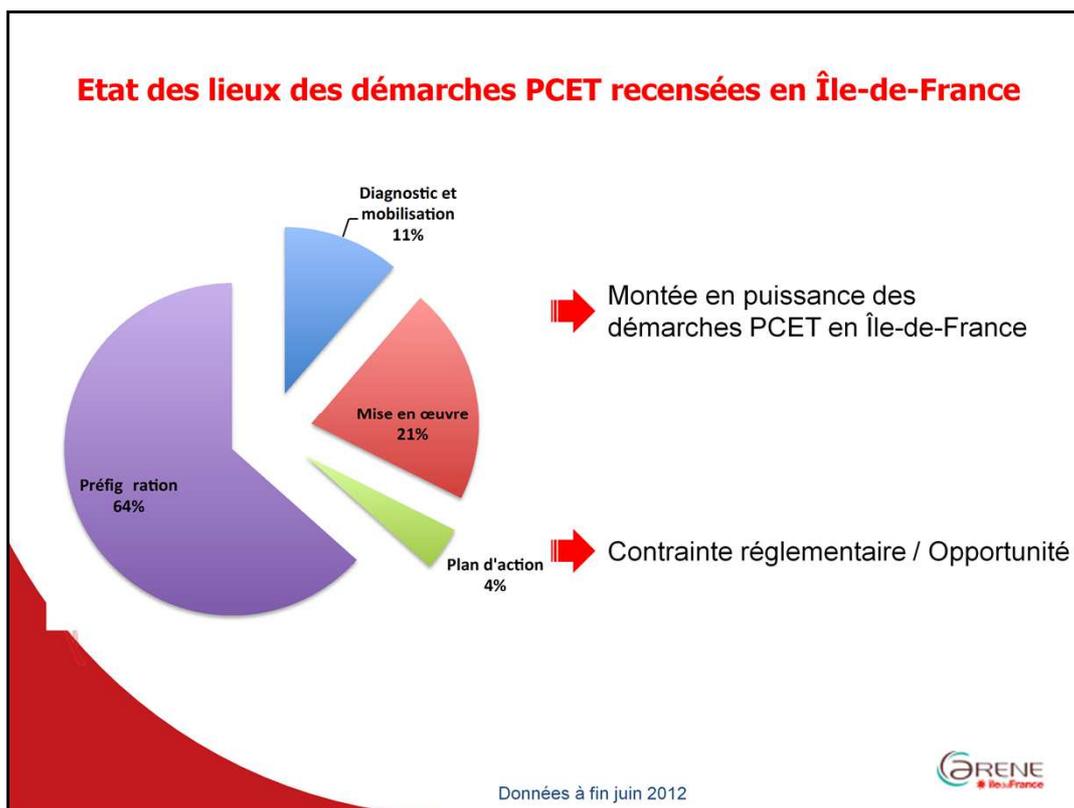
Liste des collectivités signataires de la Convention des Maires :

- Bourg-la-Reine,
- Chelles,
- L'Haÿ-les-Roses,
- Ivry-sur-Seine,
- Montreuil,
- Les Mureaux,
- Paris,
- Poissy,
- Sénart,
- Sèvres.

Agenda 21 avec un volet énergie et climat développé :

- Chevilly Larue (Exemples d'action : renforcer le conseil aux chevillais : créer la maison de l'énergie, améliorer la performance énergétique du patrimoine communal...),
- Enghien les Bains (Axe 1 : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, exemples d'actions : réaliser un audit énergétique des bâtiments municipaux et engager des actions correctives, isolation des fenêtres :

un volet mairie, un volet administrés))



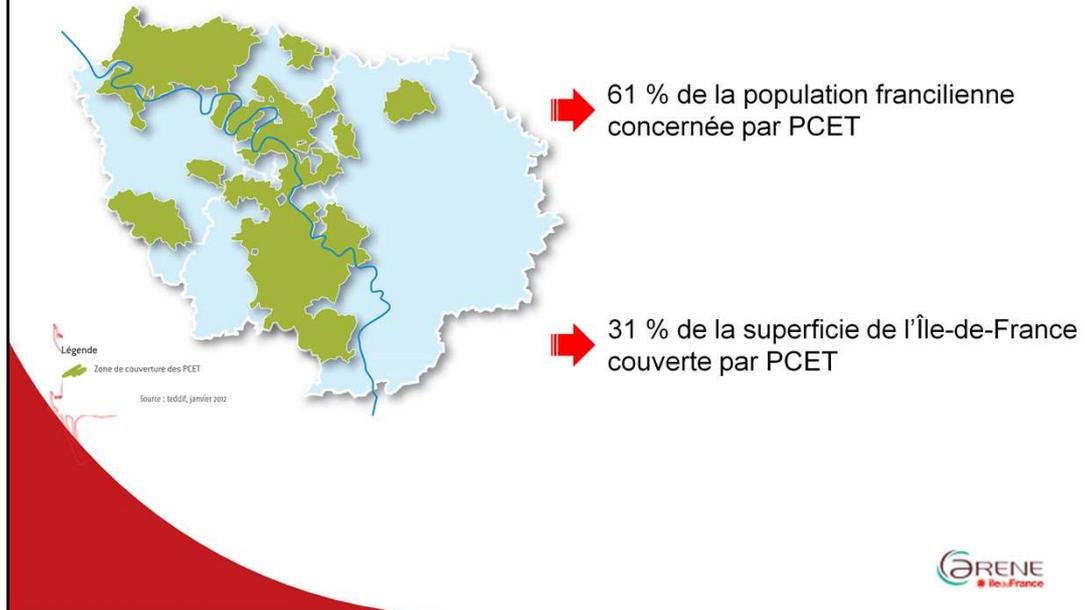
Montée en puissance des démarches PCET (si on considère le dernier panorama mené par le Teddif en 2010) : la plupart des démarches sont dans une phase de préfiguration. Certaines collectivités sont sur le point de finaliser cette phase et entament la phase de diagnostic. Maturité des sujets vouée à se développer dans les prochaines années.

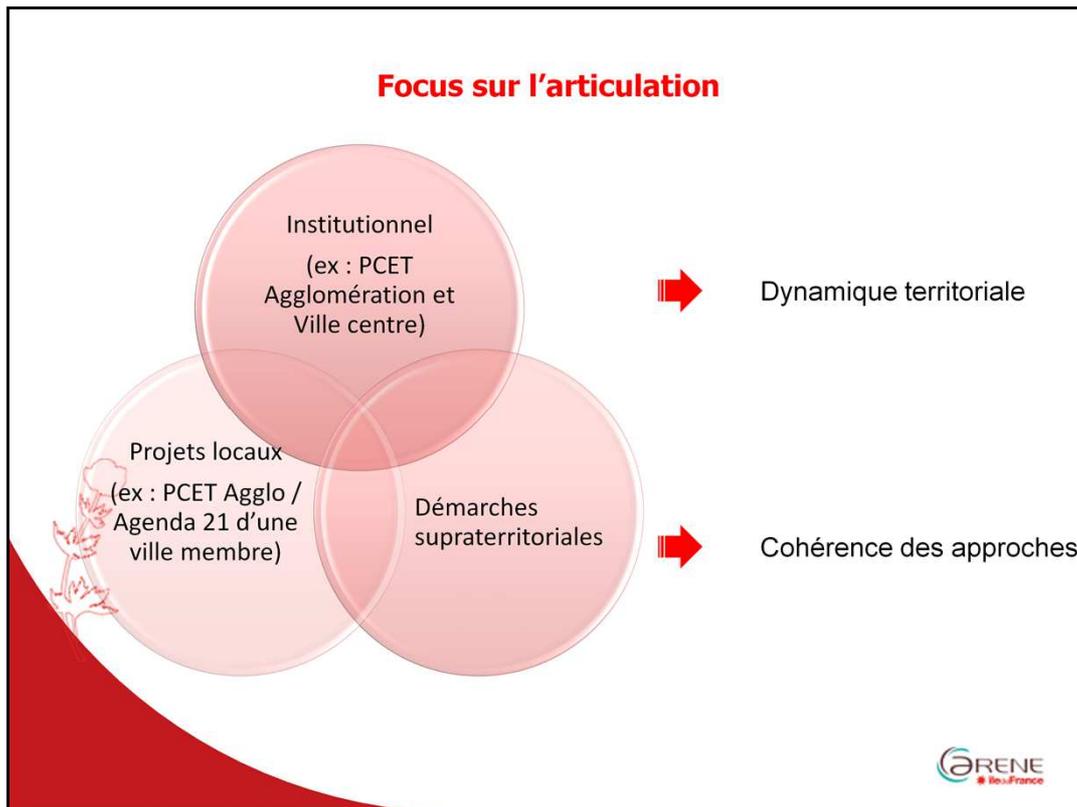
Contrainte réglementaire / Opportunité : la récente réglementation du Grenelle de l'environnement peut être vue comme une contrainte. Certaines collectivités s'engageant pas à pas et abordant dans un premier temps un périmètre d'études purement réglementaire et n'allant pas vers une approche territoriale. Mais c'est aussi une opportunité pour la collectivité de se « poser » sur ces problématiques. D'avoir un temps de réflexion sur les actions déjà engagées, de bien appréhender ce qu'implique un engagement dans un PCET. C'est l'opportunité d'avoir un vrai temps de réflexion et de sensibilisation de ces sujets au sein de la collectivité.

Création de postes dédiés à la démarche PCET (moins d'une dizaine hors dispositif COT) :

- CA du Parisis
- CA Sud de Seine
- Villejuif
- Sarcelles
- CA Terres de France
- CA Val de Bièvre
- CCPFY

Zonage des PCET recensés en Île-de-France (hors conseil régional et conseils généraux)





Géographique : ville et agglomération obligés

Projets locaux : Agenda 21 / PCET

Démarches supraterritoriales : SCRAE, PRC, plans d'actions des départements.

Complexité pour la dynamique territoriale mais poussant à une certaine cohérence des approches

Pourquoi un panorama ?

- Diagnostiquer et apprécier le développement des PCET en Île-de-France
- Faciliter la mise en réseau des référents techniques à l'échelle régionale
- Capitaliser sur des pratiques et actions exemplaires et promouvoir les retours d'expériences



Au-delà des données chiffrées valorisant la dynamique territoriale, une volonté de capitaliser sur les retours d'expérience